



Décision n° 496/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée des Métiers de la Santé et du Social Jean Hyppolite de Jonzac et madame GRUGET-REPETA Shanyce du 28 octobre au 2 novembre et du 25 novembre au 21 décembre 2024 au Restaurant des Antilles de Jonzac,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort (17) et madame ANDRÉO Sidonie du 29 au 31 octobre 2024 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- Le Lycée Jean Monnet de Cognac (16) et madame GUETTÉ Marina du 12 novembre au 20 décembre 2024,
- le Lycée des Métiers P.A. Chabanne de Chasseneuil sur Bonniere (16) et monsieur DESJARDINS Matisse du 26 mai au 14 juin 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,

Fait à Jonzac,
Le 25 OCT. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président
M. Jean-Michel RAPITEAU